



Année universitaire 2023 - 2024

**CONTRAT PÉDAGOGIQUE
ÉTUDIANT AVEC UN STATUT « SALARIÉ » / « ENGAGÉ » / « HANDICAPÉ »
- MASTER 1 MEEF -**

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Mme CHAULET (eve.chaulet@umontpellier.fr) au plus tard le 22 janvier 2024

NOM : PRÉNOM :

N° étudiant : Téléphone :

Semestre 2

UE S2	ENSEIGNEMENT	RESPONSABLES	MODE de CONTRÔLE
code	Intitulés		Continu CC
UE 2.1*	Enjeux socio, historique*	<u>F. Charpier</u>	<u>Evaluation uniquement en CC *</u>
UE 2.2*	Stratégies pédagogiques et didactiques	<u>P-H Fagot</u>	<u>Evaluation uniquement en CC *</u>
UE 2.4* (1, 2, 3, 4)	Maîtrise disciplinaire et didactique des APSA	<u>E. Dreidemy</u>	<u>Evaluation uniquement en CC *</u>
UE 2.6	Tronc commun	FDE	VOIR FDE

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le 22 janvier 2023 à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :